



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

REÇU 30 JUL. 2020

Délégation à la mer et au littoral
Pôle littoral et affaires maritimes de Brest-Morlaix
Unité domaine public maritime Nord Finistère

Brest, le 27 juillet 2020

La chef du pôle littoral et affaires maritimes
de Brest-Morlaix

à

Nos réf. : AU/20/175-249
Affaire suivie par : Anne UGUEN
Tél : 02 29 61 28 44
anne.uguen@finistere.gouv.fr

Monsieur le Maire
Le Bourg
29242 OUESSANT

Objet : Occupation du domaine public maritime
PJ : 1 dossier + 1 projet de convention + 1 avis conforme du Préfet maritime

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, le dossier déposé par la société PHARES SASU, représentée par Monsieur Serge ARCELIN, directeur général AWE0 - AKUO Energy concernant une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'immersion de deux hydroliennes dans le passage du Fromveur dans le cadre du projet PHARES (Programme d'Hybridation Avancée pour Renouveler l'Énergie dans les Systèmes insulaires). Deux câbles d'export relieront les hydroliennes aux installations terrestres de « Porz ar Lan ».

Les travaux d'installation devraient débuter en avril 2022.

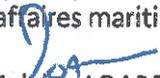
L'autorisation serait donnée pour 15 ans, éventuellement renouvelable une fois.

Conformément au code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement à l'article L2212-3, ainsi qu'au code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L2122-1 et suivants, R2122-1 à R2122-7, je vous remercie de bien vouloir me faire part de votre avis, notamment au titre de vos pouvoirs de police.

Je vous saurai gré de bien vouloir me faire parvenir votre réponse sous deux mois, soit avant le 28 septembre 2020. Passé ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'administrateur principal des affaires maritimes,
Chef du pôle littoral et affaires maritimes de Brest-Morlaix,

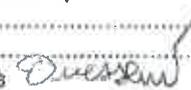

Melaine LOARER

AVIS du MAIRE

AVIS FAVORABLE
AVIS FAVORABLE AVEC RÉSERVES
AVIS DÉFAVORABLE

RÉSERVES ou OBSERVATIONS* (le cas échéant)

Fait à


Le Maire,

le

31

juillet

2020

